AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**215C0611**
FR0010533075-FS0291

12 mai 2015

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GROUPE EUROTUNNEL SA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 mai 2015, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 mai 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société GROUPE EUROTUNNEL SA et détenir 31 381 367 actions GROUPE EUROTUNNEL SA représentant autant de droits de vote, soit 5,71% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE EUROTUNNEL SA sur le marché.

[1] Agissant pour le compte de fonds.
[2] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 638 656 258 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.